

## Fiche d'inscription 2024/2025

à renvoyer uniquement à [inscriptions.westen@ugda.lu](mailto:inscriptions.westen@ugda.lu) du 13 mai jusqu'au 26 mai 2024, en format pdf  
Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Strassen - votre nom" (Ex.: Strassen-Müller)

Matricule national de l'élève														
Prénom de l'élève	Nom de l'élève													
Date de naissance														
Le (la) soussigné(e)														
Prénom et nom (parents/tuteurs)														
Téléphone / GSM							E-Mail							
Rue et numéro														
Code postal et localité														

désire inscrire mon enfant

désire s'inscrire

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 2	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 3	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 4	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 1 (FR/GB) à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 2 (FR/GB)	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 3 (FR/GB)	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 4 (FR/GB)	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 5	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 6	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale accélérée 1	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale accélérée 2	<input type="checkbox"/>	_____	_____	Jour et Horaire*

\* Veuillez vous référer aux horaires des pages 2- 3. Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2-3; formation musicale 1-4), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans <b>une autre école</b> , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

\_\_\_\_\_  
Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu  
le mercredi 18 septembre 2024.**